



Experts
en solutions
énergétiques
globales

groupe 

Plan de mobilité

Groupe E

Direction Technique et infrastructures

Site Epagny





Table des matières

- ▶ **Préambule**
- ▶ **Démarche**
- ▶ **But**
- ▶ **Mesures**
- ▶ **Détail des mesures**
- ▶ **Méthode d'application**
- ▶ **Applicabilité globale DTI**
- ▶ **Applicabilité site d'Epagny**
- ▶ **Conclusion**



Préambule

► 1. Introduction

Consciente de l'importance du développement durable et soucieuse des problèmes liés à l'accessibilité et au stationnement sur les sites de la DTI, l'entreprise a réalisé une réflexion de mobilité globale. Ce plan de mobilité tient compte de la réflexion globale pour des solutions liées au site concernée par la commune d'Epagny (Gruyères).

► 2. Définition

Le plan de mobilité vise à favoriser le transfert des moyens de transports individuels motorisés vers d'autres modes de transports, tels que les transports publics et le covoiturage. C'est un ensemble de mesures mises en place pour répondre notamment aux problèmes dus au trafic motorisé et à la pénurie de parkings.

► 3. Objectifs

- **Efficacité** : Offrir des solutions aisément applicables par les collaborateurs pour leurs déplacements professionnels et pendulaires (domicile - lieu de travail), en tenant compte de la situation urbanistique dans la région de l'implantation du site, de l'évolution du réseau routier et des transports publics.
- **Confort des collaborateurs** : Optimiser les déplacements en limitant le temps consacré par les collaborateurs à leurs déplacements, par la mise à disposition de différents modes de transport et en maintenant l'attractivité en matière de conditions d'emploi.
- **Environnement** : Contribuer aux efforts en vue de réduire l'impact environnemental lié aux déplacements professionnels et pendulaires des collaborateurs et souligner ainsi l'engagement de l'entreprise dans le développement durable de la région.

► 4. Bénéficiaires

La réflexion sur la mobilité globale tient compte des activités de services de la Direction Technique et infrastructures (ci-après : DTI). Les mesures et applications, qui sont développées dans ce plan de mobilité, sont destinées aux collaborateurs travaillant sur le site à la Route de l'Aérodrome 19, 1663 Epagny.



Démarche



Être un **employeur de choix** dans les métiers de la transition énergétiques



Impulsion de la **loi cantonale** fribourgeoise



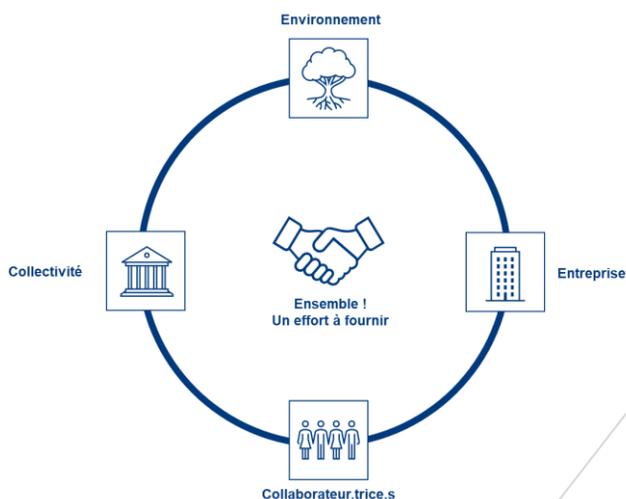
La **voix du client** a été entendue via des sondages internes



Des mesures ont été étudiées



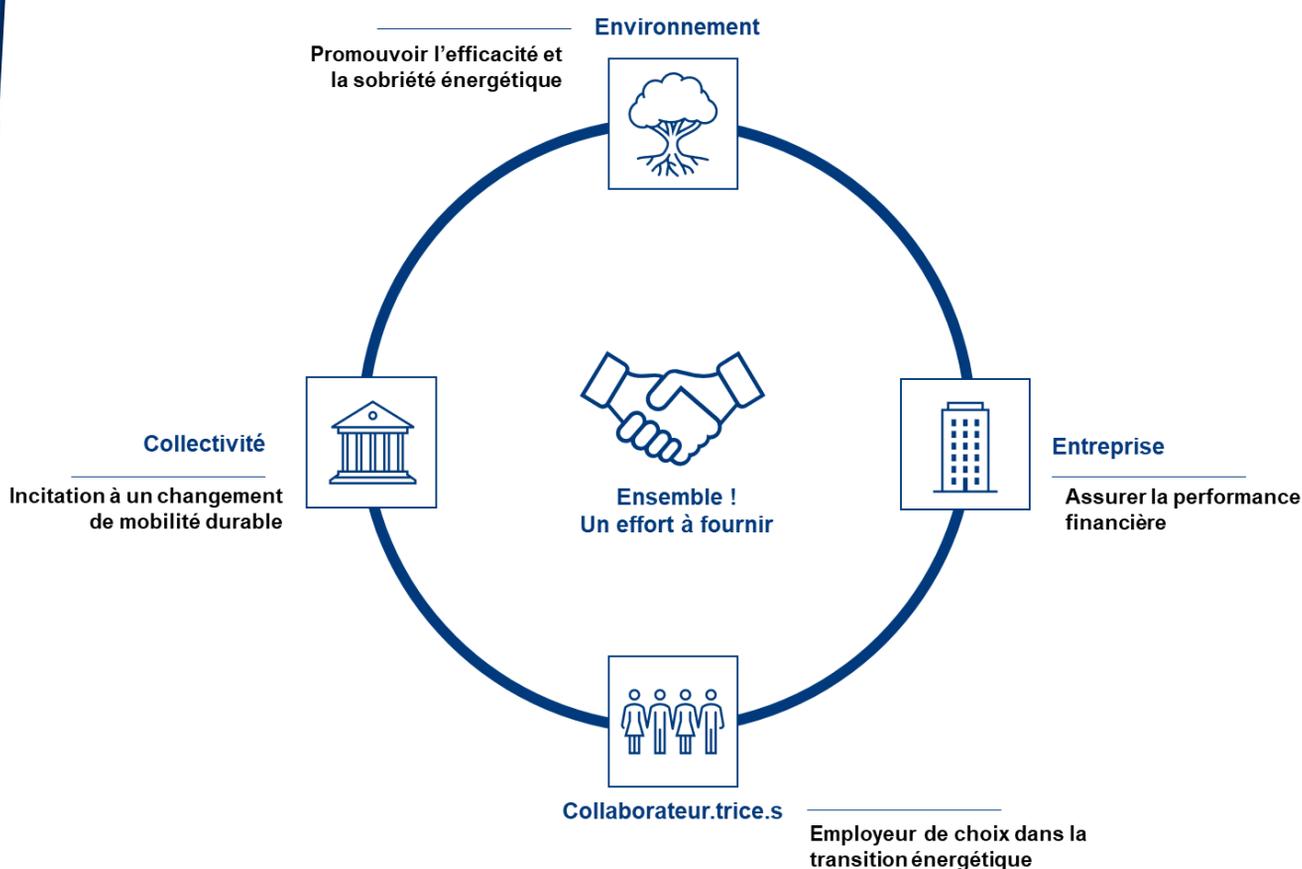
L'applicabilité est proposée dans un **plan de mobilité**





But

L'objectif des mesures et applications est d'orienter les collaborateurs vers le mode de **déplacement le plus performant** pour effectuer leurs déplacements, tout en préservant les **intérêts de l'environnement**, de l'entreprise et de la collectivité publique.



Dans cette perspective, les entreprises, soutenues par la collectivité publique, peuvent jouer un rôle décisif pour **inciter au changement d'habitude** en matière de mobilité, en proposant aux collaborateurs des solutions pertinentes – **WIN – WIN !**



Mesures

► Les mesures énumérées ci-dessous et détaillées ci-après sont **issues de plusieurs plans de mobilités cantonaux**. Nous nous sommes inspirées de mesures connues et avons élaboré une réflexion globale inspirée de toutes ces mesures.

- **M1** - Coordination mobilité sur site
- **M2** - Attribution des places de stationnement pour voitures
- **M3** - Généralisation du fonctionnement en pool des places de stationnement pour voitures
- **M4** - Marquage de places réservées pour le covoiturage
- **M5** - Attribution préférentielle des places aux personnes faisant du covoiturage
- **M6** - Mise en place de l'auto-partage pour les déplacements professionnels (ex. Mobility)
- **M7** - Mise à disposition de voitures de service pour les déplacements professionnels
- **M8** - Mise à disposition de vélos électriques pour les déplacements professionnels
- **M9** - Mise à disposition d'abonnements de vélos en libre-service pour les déplacements professionnels
- **M10** - Mise à disposition de places de stationnement en principe couvertes, éclairées et sécurisées pour les vélos
- **M11** - Organisation de la restauration sur le lieu de travail
- **M12** - Mise à disposition de douches et de vestiaires
- **M13** - Mise à disposition des places de stationnement à des tiers en dehors des heures ouvrables
- **M14** - Mise à disposition du portail Businesstravel CFF pour la réservation et l'achat de billets pour les déplacements professionnels
- **M15** - Promotion du télétravail
- **M16** - Mise en place de vidéoconférences
- **M17** - Faciliter l'accès à une plateforme d'échange internet pour le covoiturage
- **M18** - Communication, promotion et suivi
- **M19** - Bornes de recharge pour véhicules électriques
- **M20** - Primes / Conditions mobilité électrique
- **M21** - Primes / Conditions mobilité douce
- **M22** - Subventionnement abonnements transport public
- **M23** - Retours payés jusqu'au domicile en cas d'imprévu ou d'urgence (max 3 / an)
- **M24** - Incitations / Planification / Ordonnancement pour faciliter les déplacements **directement** vers le lieu d'intervention (chantier, ...)



Mesure 1 - Détail

Mesure 1 - Coordination mobilité sur site

► Objectif

Optimisation des déplacements via une gestion/communication renforcée.

► Principe

Coordinateur / coordinatrice par site permettant de :

- gérer le plan de mobilité ;
- trouver des solutions adaptées ;
- communiquer et valoriser les mesures internes au Groupe;
- conseiller les collaborateurs et entités.

► Efficacité

Forte : Garantie de la fiabilité (qualité et suivi) et de la dynamique du plan de mobilité.

► Avantage

Centralise et coordonne des informations.

Communique et conseille de manière renforcée et mieux ciblée.

Garantit l'application des décisions prises dans le plan de mobilité.

Permet l'ajout d'une nouvelle tâche à un poste existant



Type de mesure



Mobilité douce



Mobilité électrique



Transports publics



Covoiturage



Déplacement domicile-travail



Stationnement



Déplacements professionnels



Communications et autres mesures

Mesure 2 - Détail



Mesure 2 - Attribution des places de stationnement pour voitures

► Objectif

Maîtrise des déplacements en transport individuel motorisé.

► Principe

Attribuer des places de stationnement selon des critères clairs et transparents, avec mise à jour régulière.

Prise en compte de la dépendance à la voiture.

► Efficacité

Forte : Meilleure prise en compte des besoins par rapport à l'offre disponible.

► Avantage

Prend en compte les besoins des employés et de leur dépendance à la voiture.

Adhère à la situation réelle (via une mise à jour régulière).



Type de mesure



Mobilité douce



Mobilité électrique



Transports publics



Covoiturage



Déplacement domicile-travail



Stationnement



Déplacements professionnels



Communications et autres mesures



Mesure 3 - Détail

Mesure 3 - Généralisation du fonctionnement en pool des places de stationnement pour voitures

► Objectif

Optimisation de l'occupation des places de stationnement.

► Principe

Gérer, sur un périmètre donné, un nombre de vignettes supérieur au nombre de places disponibles pour tenir compte des absences (temps partiels, vacances, séances externes, etc.).

► Efficacité

Assez forte, selon le nombre de places disponibles (meilleure complémentarité des usages).

► Avantage

Optimise l'occupation des places et est efficace si cela est bien organisé.

Limite possiblement des coûts de construction et d'entretien des places.



Type de mesure



Mobilité douce



Mobilité électrique



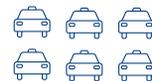
Transports publics



Covoiturage



Déplacement domicile-travail



Stationnement



Déplacements professionnels



Communications et autres mesures



Mesure 4 - Détail

Mesure 4 - Marquage de places réservées pour le covoiturage

► Objectif

Garantie d'une place de stationnement aux pendulaires qui s'engagent à covoiturer.

► Principe

Garantir une place réservée aux équipes d'au moins deux collaborateurs.

► Efficacité

Forte incitation à covoiturer, surtout si les places sont rares ou très occupées (fonctionnement en pool).

► Avantage

Favorise la réduction du trafic générée par les usagers de la voiture.

Rends efficace la promotion du covoiturage (visibilité).



Type de mesure



Mobilité douce



Mobilité électrique



Transports publics



Covoiturage



Déplacement domicile-travail



Stationnement



Déplacements professionnels



Communications et autres mesures



Mesure 5 - Détail

Mesure 5 - Attribution préférentielle des places aux personnes faisant du covoiturage

► Objectif

Optimisation de l'occupation des places ; diminution de la demande de stationnement et du nombre de trajets pendulaires (trafic). Cette mesure touche uniquement les personnes covoiturant sur le site.

► Principe

Attribuer prioritairement les places de stationnement aux collaborateurs qui s'engagent à covoiturer. Ils doivent être au nombre de deux au minimum, pour bénéficier de cet avantage.

► Efficacité

Forte, surtout si la pression sur les places de parc est importante.

► Avantage

Augmente le taux d'occupation des voitures.

Diminue le nombre de demandeurs de place de parc.

Type de mesure



Mobilité douce



Mobilité électrique



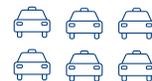
Transports publics



Covoiturage



Déplacement domicile-travail



Stationnement



Déplacements professionnels



Communications et autres mesures



Mesure 6 - Détail



Mesure 6 - Mise en place de l'auto-partage pour les déplacements professionnels (ex. Mobility)

► Objectif

Offre d'une alternative à l'utilisation du véhicule privé pour les déplacements professionnels.

Diminution des besoins en stationnement liés aux déplacements professionnels.

Optimisation des ressources.

► Principe

Bénéficiaire d'abonnements professionnels pour la réservation de voitures en auto-partage.

► Efficacité

Diminution des besoins en stationnement liés aux déplacements professionnels.

Optimisation des ressources.

► Avantage

Permet de diminuer les besoins en stationnement liés aux déplacements professionnels.

Evite d'acquérir un véhicule de service et d'assurer son entretien.

Crée une synergie avec les utilisations privées.

Permet de rendre le véhicule personnel superflu.

Type de mesure



Mobilité douce



Mobilité électrique



Transports publics



Covoiturage



Déplacement domicile-travail



Stationnement



Déplacements professionnels



Communications et autres mesures



Mesure 7 - Détail



Mesure 7 - Mise à disposition de voitures de service pour les déplacements professionnels

► Objectif

Diminution des besoins en stationnement liés aux déplacements professionnels.

Optimisation des ressources.

Offre d'une alternative aux pendulaires en mobilité douce ou en transports publics, ainsi qu'aux personnes sans voiture ou ayant un seul véhicule.

► Principe

Mettre à disposition des véhicules de service pour les déplacements professionnels. La gestion se fait par site.

► Efficacité

Forte.

► Avantage

Permet une disponibilité du véhicule 24h/24.

Permet de rendre le véhicule personnel superflu.

Favorise l'équipement adéquat des véhicules.

Permet d'économiser des coûts selon le type de véhicule de service (diminution des frais kilométriques et optimisation des km parcourus).

Réduit le nombre de places de parc pour les collaborateurs parcourant plus de 1'000 km/an pour un but professionnel.



Type de mesure



Mobilité douce



Mobilité électrique



Transports publics



Covoiturage



Déplacement domicile-travail



Stationnement



Déplacements professionnels



Communications et autres mesures

Mesure 8 - Détail



Mesure 8 - Mise à disposition de vélos électriques pour les déplacements professionnels

► Objectif

Encouragement au report modal vers la mobilité douce.

► Principe

Donner la possibilité au collaborateur.trice d'emprunter un vélo électrique avec casque et cadenas pour ses déplacements professionnels.

► Efficacité

Forte (aussi en termes d'image).

► Avantage

Favorise une mobilité rapide sur de courtes distances (pas de temps d'attente lié aux transports publics), pratique (porte à porte), écologique, bénéfique à la santé des collaborateurs.

Type de mesure



Mobilité douce



Mobilité électrique



Transports publics



Covoiturage



Déplacement domicile-travail



Stationnement



Déplacements professionnels



Communications et autres mesures





Mesure 9 - Détail

Mesure 9 - Mise à disposition d'abonnements de vélos en libre-service pour les déplacements professionnels

► Objectif

Encouragement aux déplacements professionnels en mobilité douce.

► Principe

Offrir la possibilité au collaborateur.trice d'emprunter une carte donnant accès aux vélos en libre-service pour ses déplacements professionnels, à condition qu'il y ait déjà des stations à disposition.

► Efficacité

Forte, car bon marché, un gain de temps pour les collaborateurs et favorise les déplacements en mobilité douce, plus courts et directs que les transports publics, pour les déplacements dans les agglomérations.

► Avantage

Grand nombre de vélos à disposition.

Flexibilise les opérations (grâce à ces 10 stations-vélos réparties dans l'agglomération de Fribourg), avec la possibilité de déposer le vélo dans une autre station que celle de départ.

Permet une complémentarité intéressante avec les transports publics (les stations de vélos en libre-service sont localisées à proximité des gares).



Type de mesure



Mobilité douce



Mobilité électrique



Transports publics



Covoiturage



Déplacement domicile-travail



Stationnement



Déplacements professionnels



Communications et autres mesures

Mesure 10 - Détail



Mesure 10 - Mise à disposition de places de stationnement en principe couvertes, éclairées et sécurisées pour les vélos

► Objectif

Encouragement aux déplacements pendulaires et professionnels en mobilité douce.

► Principe

Garantir le stationnement couvert, éclairé et sécurisé des vélos à proximité des accès des bâtiments, ainsi que l'utilisation exclusive par les vélos.

► Efficacité

Forte, surtout dans un espace privé offrant une meilleure sécurité.

► Avantage

Favorise l'utilisation du vélo, surtout si la localisation des places, leur nombre et leur équipement (sécurité et confort) sont appropriés.

Réduit le besoin en places de parc pour voitures.



Type de mesure



Mobilité douce



Mobilité électrique



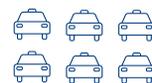
Transports publics



Covoiturage



Déplacement domicile-travail



Stationnement



Déplacements professionnels



Communications et autres mesures



Mesure 11 - Détail

Mesure 11 - Organisation de la restauration sur le lieu de travail

► Objectif

Diminution du nombre de déplacements pendulaires motorisés à midi.

► Principe

Offrir la possibilité aux collaborateurs de se restaurer sur place à la pause de midi. Prévoir des locaux, mensas et/ou des cafétérias dans les budgets de construction ou de rénovation des bâtiments.

► Efficacité

Dépend du type de cafétéria et de la gestion mise en place.

► Avantage

Permet au collaborateur.trice de se restaurer à moindre coût.

Type de mesure



Mobilité douce



Mobilité électrique



Transports publics



Covoiturage



Déplacement domicile-travail



Stationnement



Déplacements professionnels



Communications et autres mesures



Menu 1

Poulet pané
Pommes country
Légumes



Menu 2

Rôti de porc aux pruneaux
Spätzlis
Légumes



Menu 3

Cannellonis
Ricotta-épinards



Menu 4

Pâtes
Sauce carbonara

Mesure 12 - Détail



Mesure 12 - Mise à disposition de douches et de vestiaires

► Objectif

Encouragement aux déplacements pendulaires en mobilité douce et diminution des déplacements motorisés à midi.

► Principe

Garantir la possibilité de se changer, voire de se doucher après l'effort (déplacements à vélo, sport à midi).

► Efficacité

Bonne (critère de choix pour le mode de déplacement ou l'activités sportive).

Tendance de demande à la hausse.

► Avantage

Favorise l'utilisation de la mobilité douce.

Offre la possibilité de pratiquer un sport à midi à proximité du lieu de travail (walking, course à pied) et donc de diminuer les trajets y relatifs.



Type de mesure



Mobilité douce



Mobilité électrique



Transports publics



Covoiturage



Déplacement domicile-travail



Stationnement



Déplacements professionnels



Communications et autres mesures

Mesure 13 - Détail



Mesure 13 - Mise à disposition des places de stationnement à des tiers en dehors des heures ouvrables

► Objectif

Optimisation de l'utilisation des places de stationnement du Groupe et génération de ressources supplémentaires.

► Principe

Louer des places de stationnement appartenant au Groupe en dehors des heures d'utilisation (nuit et week-ends) pour favoriser la complémentarité des usages (diurnes/nocturnes, semaine/week-end).

► Efficacité

Bonne, car utilisation multiple des places de parc.

► Avantage

Permet d'obtenir des recettes supplémentaires pour le Groupe.

Optimise l'occupation des places.

Type de mesure



Mobilité douce



Mobilité électrique



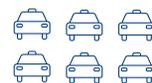
Transports publics



Covoiturage



Déplacement domicile-travail



Stationnement



Déplacements professionnels



Communications et autres mesures





Mesure 14 - Détail

Mesure 14 - Mise à disposition du portail Businessstravel CFF pour la réservation et l'achat de billets pour les déplacements professionnels

► Objectif

Facilitation des déplacements professionnels en transports publics.

► Principe

Réserver et commander le billet via l'application Smartphone ou le site internet (factures globales transmises tous les 15 jours).

► Efficacité

Dépend des besoins.

► Avantage

Simplifie l'utilisation, pas d'attente pour l'achat de billets à la gare, pas d'avance de frais pour le collaborateur.trice.

Offre la possibilité de compiler des données statistiques des déplacements fournies par les CFF.

Type de mesure



Mobilité douce



Mobilité électrique



Transports publics



Covoiturage



Déplacement domicile-travail



Stationnement



Déplacements professionnels



Communications et autres mesures



Mesure 15 - Détail



Mesure 15 - Promotion du télétravail

► Objectif

Incitation des collaborateurs à faire usage de cette possibilité pour réduire la mobilité motorisée et le besoin en places de parc.

► Principe

Travailler à distance consiste à effectuer, en principe à domicile et par l'intermédiaire des technologies de l'information, ses tâches qui sont normalement réalisés dans les locaux du site concerné. Le télétravail n'est pas équivalent au travail à domicile, qui a lieu sans technologies de l'information.

► Efficacité

Forte.

► Avantage

Réduit les trajets pendulaires si le télétravail est réalisé à domicile.

Libère des places de stationnement sur le site concerné.

Permet une meilleure conciliation famille et travail.

Type de mesure



Mobilité douce



Mobilité électrique



Transports publics



Covoiturage



Déplacement domicile-travail



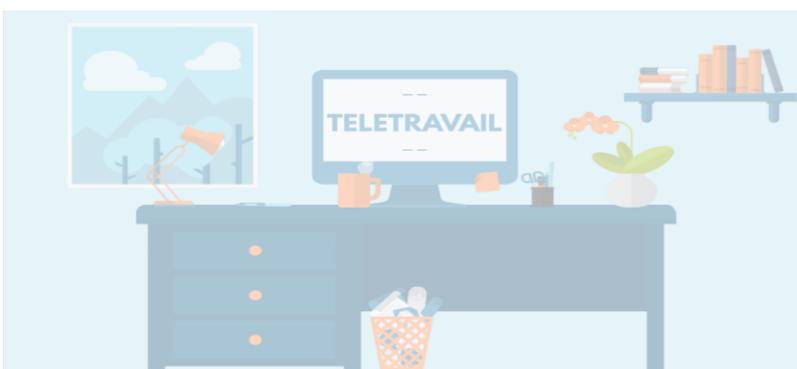
Stationnement



Déplacements professionnels



Communications et autres mesures



Mesure 16 - Détail



Mesure 16 - Mise en place de vidéoconférences

► Objectif

Diminution des trajets professionnels.

► Principe

Offrir la possibilité au collaborateur.trice d'effectuer des séances avec des tiers depuis son lieu de travail, sans déplacement professionnel. A noter que tous les postes de travail sont équipés de vidéoconférences au travers de Teams.

► Efficacité

Forte.

► Avantage

Permet d'économiser le temps et les frais de déplacement.

Libérer des places de parc si le véhicule privé n'est plus nécessaire pour un trajet professionnel.

Type de mesure



Mobilité douce



Mobilité électrique



Transports publics



Covoiturage



Déplacement domicile-travail



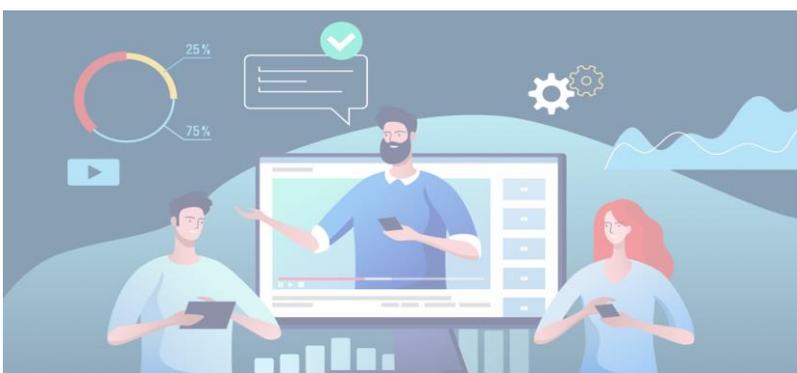
Stationnement



Déplacements professionnels



Communications et autres mesures



Mesure 17 - Détail



Mesure 17 – Faciliter l'accès à une plateforme d'échange internet pour le covoiturage

► Objectif

Diminution des trajets pendulaires.

► Principe

Encourager le covoiturage entre collègues, avec d'autres collaborateurs du Groupe.

► Efficacité

Forte.

► Avantage

Met en relation des personnes réalisant les mêmes trajets.

Diminue les besoins en stationnement et la génération de trafic.

Type de mesure



Mobilité douce



Mobilité électrique



Transports publics



Covoiturage



Déplacement domicile-travail



Stationnement



Déplacements professionnels



Communications et autres mesures



Mesure 18 - Détail



Mesure 18 – Communication, promotion et suivi

► Objectif

Optimisation des déplacements via une gestion/communication renforcée.

► Principe

Faire connaître le plan de mobilité, accompagner la mise en œuvre des mesures et garantir la pérennité et la réussite du plan par un suivi approprié.

► Efficacité

Forte.

► Avantage

Renforce l'efficacité de toutes les autres mesures en place.

Sensibilise les collaborateurs au fait que la hiérarchie accorde une grande importance à la mobilité et au développement durable.

Permet de faire connaître les mesures mises en place, d'en dresser le bilan et de les ajuster le cas échéant.



Type de mesure



Mobilité douce



Mobilité électrique



Transports publics



Covoiturage



Déplacement domicile-travail



Stationnement



Déplacements professionnels



Communications et autres mesures

Mesure 19 - Détail



Mesure 19 – Bornes de recharge pour véhicules électriques

► Objectif

Diminution le nombre de trajets par des véhicules à essence.

► Principe

Mettre à disposition des bornes de recharges sur le lieu de travail pour inciter les collaborateurs à utiliser des voitures électriques.

► Efficacité

Forte.

► Avantage

Ouvre la possibilité d'un service supplémentaire au collaborateur.trice, pour autant qu'un système de tournus soit mis en place. En effet, cela éviterait que seuls les premiers arrivés puissent bénéficier de ce service.

Diminue l'empreinte carbone via l'augmentation de l'utilisation des véhicules électriques.



Type de mesure



Mobilité douce



Mobilité électrique



Transports publics



Covoiturage



Déplacement domicile-travail



Stationnement



Déplacements professionnels



Communications et autres mesures

Mesure 20 - Détail



Mesure 20 – Primes / Conditions mobilité électrique (cf. Directive concernant les solutions de recharge à domicile)

► Objectif

Incitation positive, par un soutien financier, à changer son moyen de transport pour un véhicule électrique.

► Principe

Subventionner une partie des coûts de la borne et de l'installation au domicile du collaborateur.trice à hauteur d'un montant maximum de CHF 2'500.-.

► Efficacité

Forte.

► Avantage

Diminue l'empreinte carbone.

Sensibilise les collaborateurs au fait que la hiérarchie accorde une grande importance à la mobilité et au développement durable.



Type de mesure



Mobilité douce



Mobilité électrique



Transports publics



Covoiturage



Déplacement domicile-travail



Stationnement



Déplacements professionnels



Communications et autres mesures

Mesure 21 - Détail



Mesure 21 – Primes / Conditions mobilité douce

► Objectif

Incitation positive par un soutien financier du collaborateur.trice à changer ses habitudes.

► Principe

Soutenir les collaborateurs se déplaçant en vélo.

► Efficacité

Forte.

► Avantage

Diminue l'empreinte carbone.

Diminue les besoins en stationnement et la génération de trafic.

Sensibilise les collaborateurs au fait que la hiérarchie accorde une grande importance à la mobilité et au développement durable.

Type de mesure



Mobilité douce



Mobilité électrique



Transports publics



Covoiturage



Déplacement domicile-travail



Stationnement



Déplacements professionnels



Communications et autres mesures





Mesure 22 - Détail

Mesure 22 – Subventionnement abonnements transport public

► Objectif

Incitation positive par un soutien financier du collaborateur.trice à changer ses habitudes.

► Principe

Soutenir les collaborateurs se déplaçant en transport public.

► Efficacité

Forte. Dans le canton de Fribourg, l'employeur peut contribuer financièrement à hauteur de 10% du prix de l'abonnement pour un rabais total de minimum 20%. Dans les autres cantons, une offre équivalente peut être négociée.

► Avantage

Diminue l'empreinte carbone.

Diminue les besoins en stationnement et la génération de trafic.

Sensibilise les collaborateurs au fait que la hiérarchie accorde une grande importance à la mobilité et au développement durable.

Type de mesure



Mobilité douce



Mobilité électrique



Transports publics



Covoiturage



Déplacement domicile-travail



Stationnement



Déplacements professionnels



Communications et autres mesures



Mesure 23 - Détail



Mesure 23 – Retours payés jusqu'au domicile en cas d'imprévu ou d'urgence (max. 3 / an)

► Objectif

Incitation à l'utilisation des transports publics et autre mobilité douce, tout en gardant une certaine flexibilité en cas d'urgence.

► Principe

Encourager les collaborateurs à utiliser d'autres moyens de transport.

► Efficacité

Assez forte. Cette mesure permet de rassurer le collaborateur.trice, sur d'éventuels imprévus qui pourraient leur arriver durant les heures de travail (chercher un enfant d'urgence à la crèche, déplacement à l'hôpital, etc.). La notion d'urgence est à prendre au sens strict du terme.

► Avantage

Diminue l'empreinte carbone.

Diminue les besoins en stationnement et la génération de trafic.

Sensibilise les collaborateurs au fait que la hiérarchie accorde une grande importance à la mobilité et au développement durable.

Type de mesure



Mobilité douce



Mobilité électrique



Transports publics



Covoiturage



Déplacement domicile-travail



Stationnement



Déplacements professionnels



Communications et autres mesures





Mesure 24 - Détail

Mesure 24 – Incitations / Planification / Ordonnancement pour faciliter les déplacements directement vers le lieu d'intervention (chantier, ...)

► Objectif

Diminuer les trajets entre le domicile du collaborateur.trice, le lieu de travail et le lieu d'intervention.

► Principe

Optimiser les trajets en diminuant les étapes évitables via une meilleure planification du chantier en cours.

► Efficacité

Forte. Si le collaborateur.trice, aidé d'une check-list, peut éviter une étape dans son parcours, plus probablement celle du lieu de travail, pour se rendre immédiatement sur le lieu d'intervention, depuis son domicile.

► Avantage

Diminue l'empreinte carbone.

Diminue les besoins en stationnement et la génération de trafic.

Augmente l'efficacité des collaborateurs.



Type de mesure



Mobilité douce



Mobilité électrique



Transports publics



Covoiturage



Déplacement domicile-travail



Stationnement



Déplacements professionnels



Communications et autres mesures



Méthode d'application des mesures aux sites

► 1. Contexte

Après avoir identifié les différentes mesures, nous analysons dans ce chapitre l'application des mesures aux différents sites, prenant compte de critères. Puis, pour bien comprendre les enjeux du déploiement d'une action ou d'une autre sur un site, nous allons faire un dernier contrôle d'application global. Ce dernier contrôle permet de s'assurer que les mesures prévues sur un site soient cohérentes, réalistes, efficaces, tout en préservant un certain confort du collaborateur, puis surtout que l'objectif environnemental soit atteint.

► 2. Critères

- **Type de site** : Succursale, Antenne, Bureau, etc.
 - **Type de contrat**: Contrat de sous-location, de location, de propriété
 - **Effectif (et type de fonction)** : Service externe (chantier / maintenance / etc.), Production, Technique, Administration, Vente, etc.
 - **Obligation légale** : Norme contraignante ou recommandée, cantonale ou communale
 - **Accessibilité du site** : Desserte (gare, ligne de bus, station publique ou équivalent, situation autoroute, etc.) et fréquence
 - **Divers** : Il peut s'agir ici de la taille du site, du nombre de collaborateurs, de la présence d'une aide administrative, le coût en perspective avec l'économie finale, la place disponible, etc.
- **3. Application d'une mesure (évaluée individuellement)** : Chaque mesure est évaluée dans premier temps individuellement au moyen d'un tri pragmatique ; «oui», «non», «à l'étude», basé sur les critères précités. En cas «d'étude», d'autre critères divers seront pris en compte.
- **4. Application des mesures (évaluées en groupe)** : L'application des mesures seront évalués globalement, afin de s'assurer de la cohérence de cette superposition de mesures.



Applicabilité globale DTI

► 1. Etude d'applicabilité des sites de la DTI

-  **M 1** - Coordination mobilité sur site
-  **M 2** - Attribution des places de stationnement pour voitures
-  **M 3** - Généralisation du fonctionnement en pool du stationnement pour voitures
-  **M 4** - Marquage de places réservées pour le covoiturage
-  **M 5** - Attribution préférentielle des places aux personnes faisant du covoiturage
-  **M 6** - Mise en place de l'auto-partage pour les déplacements professionnels (ex. Mobility)
-  **M 7** - Mise à disposition de voitures de service pour les déplacements professionnels
-  **M 8** - Mise à disposition de vélos électriques pour les déplacements professionnels
-  **M 9** - Mise à disposition d'abonnements (vélos libre-service) pour les déplacements prof.
-  **M 10** - Mise à disposition de places de stationnement pour les vélos
-  **M 11** - Organisation de la restauration sur le lieu de travail
-  **M 12** - Mise à disposition de douches et de vestiaires
-  **M 13** - Mise à disposition des places de parc à des tiers en dehors des heures ouvrables
-  **M 14** - Mise à disposition du portail Businessstravel CFF
-  **M 15** - Promotion du télétravail
-  **M 16** - Mise en place de vidéoconférences
-  **M 17** - Faciliter l'accès à une plateforme d'échange internet pour le covoiturage
-  **M 18** - Communication, promotion et suivi
-  **M 19** - Bornes de recharge pour véhicules électriques
-  **M 20** - Primes / Conditions mobilité électrique
-  **M 21** - Primes / Conditions mobilité douce (à l'étude)
-  **M 22** - Subventionnement abonnements transport public
-  **M 23** - Retours payés jusqu'au domicile en cas d'imprévu ou d'urgence (max. 3 / an)
-  **M 24** - Planification pour faciliter les déplacements directement vers le lieu d'intervention

Légende

-  Applicable et déployé au 1^{er} janvier 2025 (pour les sites concernés)
-  Applicable et à l'étude pour l'actualisation du plan (pour les sites concernés)
-  Inapplicable à notre entreprise



Succursale



Site 1663 Epagny

Route de l'Aérodrome 19

Groupe E Connect SA

► Situation du site

- Moyenne densité
- Suffisamment de place de stationnement à disposition
- L'activité ne permet pas de converger vers une mobilité douce
- L'activité ne permet pas de travailler à distance
- Le site est déjà équipé de bornes électriques
- La succursale est équipée de vestiaire/douche
- La succursale se situe dans une zone artisanale
- Mise à disposition de places de travail tournantes pour éviter les déplacements des commerciaux et techniciens sur leur lieu de travail





Succursale



Site 1663 Epagny

Route de l'Aérodrome 19

Groupe E Connect SA

► Applicabilité des mesures

-  **M 1** - Coordination mobilité sur site (piloté depuis le site de Matran pour tous les sites)
-  **M 2** - Attribution des places de stationnement pour voitures
-  **M 3** - Généralisation du fonctionnement en pool du stationnement pour voitures
-  **M 4** - Marquage de places réservées pour le covoiturage
-  **M 5** - Attribution préférentielle des places aux personnes faisant du covoiturage
-  **M 6** - Mise en place de l'auto-partage pour les déplacements professionnels (ex. Mobility)
-  **M 7** - Mise à disposition de voitures de service pour les déplacements professionnels
-  **M 8** - Mise à disposition de vélos électriques pour les déplacements professionnels
-  **M 9** - Mise à disposition d'abonnements (vélos libre-service) pour les déplacements prof.
-  **M 10** - Mise à disposition de places de stationnement pour les vélos
-  **M 11** - Organisation de la restauration sur le lieu de travail
-  **M 12** - Mise à disposition de douches et de vestiaires
-  **M 13** - Mise à disposition des places de parc à des tiers en dehors des heures ouvrables
-  **M 14** - Mise à disposition du portail Businessstravel CFF
-  **M 15** - Promotion du télétravail
-  **M 16** - Mise en place de vidéoconférences
-  **M 17** - Faciliter l'accès à une plateforme d'échange internet pour le covoiturage
-  **M 18** - Communication, promotion et suivi
-  **M 19** - Bornes de recharge pour véhicules électriques
-  **M 20** - Primes / Conditions mobilité électrique
-  **M 21** - Primes / Conditions mobilité douce (à l'étude)
-  **M 22** - Subventionnement abonnements transport public
-  **M 23** - Retours payés jusqu'au domicile en cas d'imprévu ou d'urgence (max. 3 / an)
-  **M 24** - Planification pour faciliter les déplacements directement vers le lieu d'intervention



Succursale



Site 1663 Epagny

Route de l'Aérodrome 19

Groupe E Connect SA

► Mesures appliquées au 1^{er} janvier 2025

Les mesures applicables ont déjà été déployées sur l'ensemble du site. Certaines mesures existent depuis longtemps. Un plan de communication ciblé sur nos supports internes va permettre de rappeler les mesures existantes et les alternatives possibles en matière de mobilité. Puis, par le biais de rappels réguliers, la communication permettra d'ancrer et de pérenniser les mesures.

M1 - Coordination mobilité sur site

Coordination assurée depuis le site de Matran pour l'ensemble des sites

M 2 - Attribution des places de stationnement pour voitures

► **Critères d'attribution définis** par type d'activités et besoins

M 3 - Généralisation du fonctionnement en pool du stationnement pour voitures

► **Périmètre définis** par type d'activités et besoins

M 7 - Mise à disposition de voitures de service pour les déplacements professionnels

► **Véhicules non attribués (communs)** à disposition

M 10 - Mise à disposition de places de stationnement pour les vélos

► **Espace à disposition** non couvert.

M 12 - Mise à disposition de douches et de vestiaires

► **Le site dispose d'un vestiaire avec une douche**

M 15 - Promotion du télétravail

► **Directive mise en place**

M 16 - Mise en place de vidéoconférences

► **L'usage de Teams est entré dans la culture d'entreprise** et tous les sites sont équipés pour du distanciel

M 18 - Communication, promotion et suivi

► **Sensibilisation garantie par la hiérarchie et soutenu par les HRBP**

M 19 - Bornes de recharge pour véhicules électriques

► **Plusieurs bornes sont installées** au sein du site d'Epagny.

M 20 - Primes / Conditions mobilité électrique

► **Directive mise en place**

M 24 - Planification pour faciliter les déplacements directement vers le lieu d'intervention

► **Sensibilisation garantie** par la hiérarchie et soutenu par les HRBP



Succursale

Site 1663 Epagny

Route de l'Aérodrome 19

Groupe E Connect SA



Après décision, il a été convenu que les mesures décrites ci-après feraient l'objet d'une attention plus soutenue dans deux ans. En effet, les premières mesures doivent toutes devenir pérennes et encrées dans la culture pour introduire progressivement des changements supplémentaires.

► Mesures à l'étude (vision 2-5 ans)

M 21 - Primes / Conditions mobilité douce (à l'étude)

- Bien que très **peu de collaborateurs ne puissent se rendre dans une succursale via la mobilité douce**, la mesure sera mise à l'étude dans le cadre de toute la DTI.

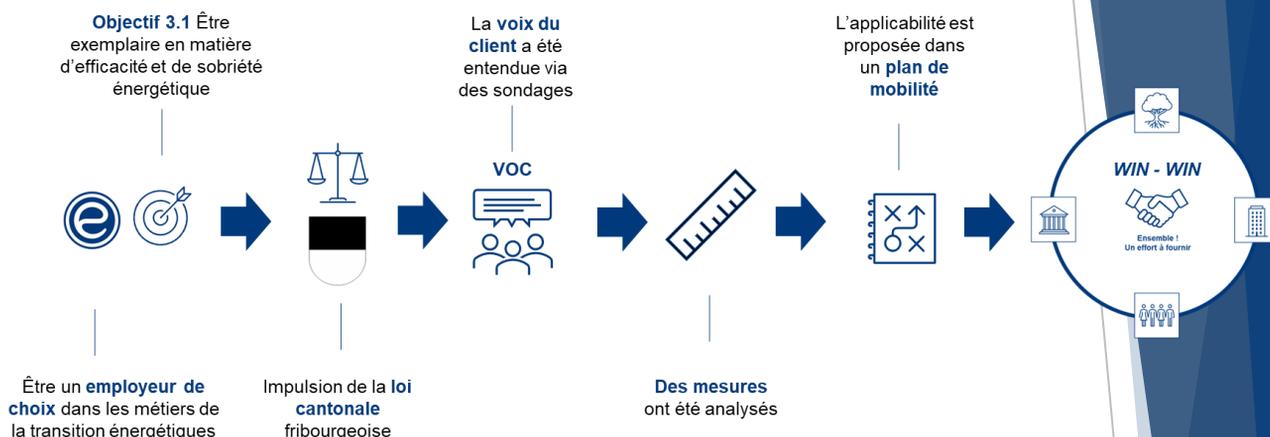
M 22 - Subventionnement abonnements transport public

- Là encore, il est **difficile pour la plupart des collaborateurs des succursales de se déplacer en transports publics** pour se rendre sur leur lieu de travail dans la mesure où les succursales sont souvent situées dans des zones industrielles ou artisanales.
- Néanmoins, la mesure pourrait tout de même être proposée.



Conclusion

► 1. Démarche



► 2. En résumé

Pour résumer notre rapport, nous pourrions subdiviser grossièrement les mesures à prendre par les types de sites qui constituent notre direction de la façon suivante ;

- **Site de petite densité** : Peu de mesures ne peuvent être véritablement appliquées.
- **Site de moyenne densité** : Quelques mesures sont applicables.
- **Site de grande densité** : La quasi-totalité des mesures sont applicables.

Les sites de petites et moyennes densités sont majoritairement des succursales pour nos métiers techniques. Lesdits métiers sont peu compatibles avec la mobilité douce. Toutefois, nous focalisons notre attention sur les gaspillages, et plus spécifiquement, les déplacements inutiles. Nous agissons également sur le choix de nos véhicules, pour garantir le meilleur équilibre entre l'environnement et nos besoins métiers.



Conclusion

► 3. Conclusion

Pour conclure, nous dirions qu'une bonne partie des mesures sont soit inapplicables, soit déjà déployés. En effet, les véhicules constituent pour nos activités un outil essentiel. De fait, beaucoup d'alternatives ne sont pas envisageables pour nos sites / métiers techniques. En revanche, nous sommes fiers de souligner qu'en ce qui concerne nos sites / métiers plus proches de la bureaucratie, la majorité des mesures ont déjà été mises en place.

De fait, les mesures restantes pourront être déployées et appliquées dès la pérennisation et l'absorption des premières mesures.

Partant, notre rapport est conforme aux attentes de la norme cantonale fribourgeoise et les fortes recommandations des autres cantons concernés par notre Direction.

Matran, le 11.11.2024

Groupe E - Direction Technique et infrastructures

Laurie Wicht

Assistante de Direction

Business Efficience

laurie.wicht@groupe-e.ch